



# BULLETIN MUNICIPAL

Notre-Dame de Bellecombe

D  
é  
c  
e  
m  
b  
r  
e

20  
20

LE CONSEIL  
MUNICIPAL

VOUS SOUHAITE

DE JOYEUSES  
FETES!!



Notre-Dame de Bellecombe



Notre-Dame de Bellecombe



## EDITO

**Philippe Mollier**

Maire de Notre-Dame de Bellecombe

Cette année toute particulière nous enseigne que le maître mot doit être la cohésion, nous sommes dans une incertitude complète vis-à-vis de nos activités touristiques pour la prochaine saison, la dernière ayant été tronquée par cet épisode sanitaire imprévisible.

Nous ne remercierons jamais assez les employés communaux pour leur dévotion pendant ce confinement, conditions de travail nouvelles, mais toujours au service de la population puisque nous étions les seuls ouverts au public, entre autre pour le bureau de poste, merci à eux du fond du cœur.

Tellement attendu, toujours espéré, enfin réalité. Quand vous me lirez, vous aurez entre les mains un journal dense et très complet, promis de longue date par les conseils municipaux successifs, un accouchement difficile qui nous l'espérons vous aidera à mieux saisir les actions entreprises ainsi que nos questionnements sur le futur. La communication est très souvent digitale (site de la Mairie), mais rien ne remplacera la lecture d'un journal d'information, tout le monde n'ayant pas accès facilement à ces nouveaux équipements.

Nous restons tous disponibles pour répondre à vos questions, le conseil municipal, et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne lecture à tous.

## LAND' ART

Projet artistique



À la fin de l'été 2018, les cyprès devant l'entrée du cimetière sont coupés afin de sécuriser l'accès et d'assainir le mur qui ne cesse de se dégrader. Avant tout projet de réfection, une tentative de **Land' Art** est lancée.



Cette tendance de l'art contemporain utilise des matériaux de la nature pour réaliser des œuvres d'art. C'est ainsi qu'avec l'aide précieuse d'une habitante du village, une mixture composée de mousse et de levures est projetée sur des dessins afin de réaliser un début de fresque végétale. Malheureusement, malgré l'investissement de plusieurs bénévoles qui n'ont cessé d'arroser la fresque, celle-ci n'a pu s'épanouir.

Le printemps prochain verra une deuxième tentative qui, nous l'espérons, aboutira et permettra ensuite aux enfants de l'école de poursuivre ce projet artistique et de continuer leur **éveil à l'art et à la nature**.

## BRÈVES

Remerciements

**Christian FAVRAY**, agent technique territorial, prend une année de disponibilité pour convenance personnelle de décembre 2020 à décembre 2021.

**Florence GARDET** part le 18 décembre 2020 pour d'autres horizons professionnels. Merci pour son investissement auprès de nos enfants et pour le ménage des bâtiments communaux.

**Philippe VERNEVAUT**, créateur de la pharmacie du village, prend sa retraite après 31 ans au service de nos concitoyens et touristes. Merci Philippe et Sylvie pour votre investissement. Souhaitons la bienvenue à **Sandy BIBOLLET**.

Le Conseil Municipal souhaite refondre le **logo du village**. La population sera associée à cette démarche.

La Commune a récemment fait réaliser 2500 tours de cou pour faire face à la pandémie. Nous vous invitons à vous associer à cette démarche en les achetant dans les différents points de vente du village.

# NOTRE MUNICIPALITE

9 employés communaux à l'année



Trois employées au **service administratif** dont une secrétaire principale, une employée qui répartit son temps de travail entre la **mairie** et l'**agence postale** (60 % mairie et 40 % agence postale) et une employée travaillant 25h pour la mairie et 10h pour la **bibliothèque municipale**.

Quatre employés aux **services techniques** dont le travail s'adapte aux saisons.

L'hiver, le déneigement et l'entretien de la patinoire, l'été les espaces verts, les chemins forestiers et le fleurissement.

Le printemps et l'automne permettent d'anticiper les deux saisons « phare ».

Ces employés sont polyvalents, ils entretiennent les bâtiments communaux et épaulent aussi les entreprises qui travaillent pour la commune.

Ils ont dernièrement réalisé la terrasse et la fontaine du local d'animations sur le terrain de boules.

Chaque été, afin que les employés prennent leurs congés, la commune recrute deux emplois jeunes.

Une **ATSEM** (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) qui accompagne tout au long de la journée les enfants de la maternelle dans leurs activités et intervient aussi sur le périscolaire.

Un agent s'occupant du ménage des bâtiments communaux ainsi que de la cantine et du périscolaire.

Enfin quatre **employés saisonniers** dont 3 pour la garderie et 1 pour la patinoire.



# VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le label national de la qualité de vie



En août 2017, Eloïse VERNEX-LOZET et Claude VERNIER FAVRAY, après approbation du Conseil Municipal, décident de candidater pour le deuxième fleur du label « **Villes et Villages Fleuris** » suite à un premier essai infructueux en 2012.

Les initiatrices du projet travaillent sur le cahier des charges et se rendent compte que le fleurissement ne compte que pour 30% de la note. En effet, la gestion de l'environnement et de l'espace public, la volonté de conserver le patrimoine, la valorisation des déchets et la création du lien social font partie des critères d'évaluation. La démarche doit être collaborative et participative, c'est ainsi que la population, les associations, les commerçants, les loueurs et l'école sont sollicités.

Un site Facebook est créé, des réunions publiques sont mises en place pour échanger les idées et instaurer une réelle dynamique.

Concernant la protection de l'environnement, le nettoyage des pistes est organisé au printemps, des récupérateurs d'eau sont installés à l'école et derrière l'école de ski.

Un composteur partagé prend place aux Biolles (le premier du Val d'Arly) et complète celui de l'école supervisé par le personnel communal et utilisé à des fins pédagogiques par les maitresses. Le jardin pédagogique s'agrandit.

Les associations sont encouragées à utiliser des écocupes et le paillage apparaît à l'église.

Une réflexion sur la gestion diversifiée des espaces verts de la Commune est mise en place en collaboration avec les services techniques.

Enfin, une télécabine à livres restaurée par les services techniques s'installe au terrain de boules et l'entrée du village accueille un nouveau panneau ainsi qu'une fresque élaborée par les enfants de l'école et l'artiste Ophélie Lagier.

Début septembre, le jury régional vient évaluer le travail accompli sur un parcours pensé et repensé. Les échanges sont riches et les arguments de la Commune convaincants.

Fin novembre 2018, l'investissement de tous est récompensé puisque la deuxième fleur nous est attribuée. C'est au printemps 2019 que le village reçoit sa récompense à l'Hôtel de Région à Lyon.



Prochaine étape : confirmer cette deuxième fleur et pourquoi pas une troisième ?!

# ARLYSÈRE

Communauté d'agglomération



Le 1er janvier 2017 voit la création de la communauté d'agglomération ARLYSÈRE, suite à la loi NOTRE (nouvelle organisation territoriale) qui demande aux communes de se regrouper en communauté d'agglomération.

Arlysère est composée de 39 communes soit environ 62000 habitants. Cette nouvelle communauté a entraîné la dissolution de 4 communautés de communes :

**CORAL** (communauté de communes de la région d'Albertville),  
**CCHS** (communauté de communes de la Haute Combe de Savoie),  
**CCB** (communauté de communes de Beaufortain)  
**COM ARLY.**

Arlysère compte 74 représentants (6 pour l'ancienne COM ARLY, le nombre de représentants dépendant du nombre d'habitants : environ 2800 pour le Val d'ARLY).



Elle est dirigée par 1 président (Franck Lombard) et 15 vices présidents élus parmi les maires des communes de l'agglomération (Philippe MOLLIER est vice-président chargé du tourisme).

Arlysère se voit attribuer des compétences obligatoires : aménagement de l'espace : vérification des projets d'urbanisme (permis de construire) avec la réglementation en vigueur, développement économique et touristique emploi, numérique, agriculture, forêts, tourisme, cohésion sociale, habitat, politique de la ville et ruralité : revalorisation des quartiers et réduction des inégalités sociales des territoires.

Arlysère se voit aussi attribuer des compétences optionnelles : les compétences exercées par les communautés de communes avant la fusion deviennent de fait des compétences de l'agglomération à savoir en ce qui nous concerne la garderie des Petits Lutins, l'eau, les transports, la culture, la station-service de Flumet. Un CIAS (centre intercommunal d'action sociale) a également vu le jour.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :  
[www.arlyserre.fr](http://www.arlyserre.fr)



# L'OFFICE DU TOURISME

Office du Tourisme Intercommunal



L'**OTI** à été créé le 01/01/2000. Il regroupe 4 stations : Crest-Voland/ Cohennoz, Flumet/ St Nicolas la Chapelle, la Giétaz en Aravis et Notre-Dame de Bellecombe. M. Brant Pierre a succédé en 2014 à M. Toussaint Yves, directeur de l'**OTI**. M. Mollier Philippe est le président et occupe également la fonction de vice président au tourisme à Arlysère.

Voici sa composition :

**4 stations**

**6 communes**

**2 domaines skiables**

**24 employés**

**5 secteurs d'activités OTI** : Communication (impression et digitale), Administration, Accueil, Centrale de réservation et Administration.

A l'antenne de Notre-Dame de Bellecombe, trois salariés occupent des postes à l'année. L'activité principale est liée à l'accueil, programmation, communications, relations partenaires, gestion, vente de prestations. Les activités transversales sont l'administratif, le patrimoine...

Au quotidien, les employés valorisent notre territoire en le rendant vivant. L'incertitude liée à la pandémie perturbe la vie du village mais permettra à Notre-Dame de Bellecombe de sortir de sa zone de confort en se réinventant.

# GESTION DE LA VITESSE

## Radars pédagogiques



Depuis cet été deux radars pédagogiques (un à l'entrée du village et l'autre au Mont Rond) contrôlent la vitesse dans notre village. Ils sont connectés en Bluetooth et nous permettent d'observer les vitesses et de compter le nombre de passages. Les premiers relevés des deux radars indiquent que plus de **95%** des véhicules entrants et sortants du village roulent à une vitesse inférieure à **50 km/h**.

Ces chiffres sont très rassurants et les radars pédagogiques jouent pleinement leur rôle dissuasif.

Deux zones restent encore problématiques :

**L'entrée du village** par la route de Crest-Voland. Les usagers ressentent le danger pourtant le contrôle de la vitesse en juillet dernier révèle que les véhicules légers roulent en moyenne à 31 km/h.



Quant aux poids lourds 66% d'entre eux roulent entre 20 et 30 km/h. La Commune envisage de travailler sur la signalisation horizontale en faisant des aménagements qui réduisent l'insécurité ressentie.

**La zone du Chéloup** se situe sur la route des Grandes Alpes et la circulation y est intense.

L'affluence estivale n'a fait qu'accroître la fréquentation sur ce secteur et notre devoir est de protéger au mieux les piétons tout en gardant présent à l'esprit que notre Commune est traversée par un itinéraire très touristique.

Étant hors agglomération, les décisions sont prises en collaboration avec le Département. Plusieurs échanges ont déjà eu lieu et une réflexion globale sur ce secteur est entamée. Des contrôles de vitesse auront lieu courant 2021 pour avoir une estimation des vitesses pratiquées.



Fresque réalisée par les enfants de l'école en partenariat avec **Ophélie Lagier** dans le cadre de l'obtention de la deuxième fleur.

## Evolution

Le **RPI** sera l'aboutissement d'un travail entre les Communes de Crest-Voland et la nôtre (élus, professeurs et parents) accompagné par l'inspecteur de l'Éducation Nationale.

Il permettra aux maitresses des deux Communes, au nombre de trois, de se répartir les niveaux. Cette nouvelle organisation nécessitera la mise en place d'un transport entre les deux écoles et la création d'un périscolaire le matin.

Si pour diverses raisons le **RPI** ne peut aboutir alors l'école du village deviendra une classe unique. Dans tous les cas les différents partenaires feront au mieux pour offrir aux enfants la meilleure réponse éducative possible.

# L'ÉCOLE



Les effectifs de notre école sont passés de **33 élèves** à la rentrée 2015/2016 à **22 élèves** à la rentrée 2020/2021 dont un saisonnier.

Les prévisions pour la rentrée 2021/2022 sont à 18 élèves plus deux saisonniers et pour la rentrée suivante 17 élèves et deux saisonniers à nouveau.

Cette baisse progressive des effectifs met en danger le maintien de deux professeurs sur notre école c'est pourquoi il nous faut **anticiper** au mieux la rentrée prochaine.

Si l'Éducation Nationale ne supprime pas de poste alors nous aurons la chance de conserver nos deux professeurs malgré le petit effectif.

En revanche, si un poste saute deux options s'offrent à nous : un **RPI** (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec Crest-Voland ; une classe unique.

Dans les nombreux projets de l'école cette année, figure un très beau projet chant «l'Arly d'une même voix» qui réunira les écoles de Crest-Voland, Saint-Nicolas la Chapelle et Flumet.

Un enregistrement de CD ainsi qu'une représentation finale en juin sont prévus si les conditions sanitaires le permettent.

Enfin, depuis cette rentrée, nos enfants mangent les repas élaborés et livrés par la cuisine centrale d'Ugine, la seule à avoir répondu à notre appel d'offres.

Le coût du repas étant plus élevé, le Conseil Municipal a donc choisi de prendre en charge le transport pour les enfants inscrits à l'année. Les enfants sont ravis et la Mairie aussi dans la mesure où la **qualité** et la **proximité** sont privilégiées.

Il est important pour la cantine ainsi que pour le périscolaire de maintenir une fréquentation régulière pour pérenniser ces différents services communaux.

# INVESTISSEMENTS

En 2019 et 2020, la Commune s'est impliquée financièrement dans plusieurs projets



En 2018, construction du bâtiment accueillant la garderie saisonnière, l'école de ski et les toilettes publiques pour un montant de **1 118 987 €** subventionné à hauteur de **83 661 €**



En 2018, transformation du bâtiment de la Poste en Office du Tourisme pour un coût total de **508 479 €** dont **28 665 €** de subventions.

En 2016, construction d'un abri pour protéger le télé-train pour un montant de **16 661 €**

## SUR LE DOMAINE SKIABLE

Les pistes bleues du Vorès, du Mont Rond et du Reguet ont été équipées en canons à neige.

Cet aménagement d'un coût total de **1 800 000 €** a été subventionné par la Région à hauteur de **490 000 €**, par le Département pour la somme de **500 000 €** et le reste faisant l'objet d'un emprunt communal.

La zone « accidentogène » au départ de la piste bleue du Mont Rond (lieu dit : La Balure) a été supprimée.

Ces travaux ont été financés par la Commune pour la somme de **150 000 €** ; ils complètent ainsi le réaménagement de la piste de « la Thuile », financé par la SEM du Val d'Arly. Cette piste devient plus accessible pour les skieurs débutants.

Enfin, tout récemment, un hashtag NDB (#NDB) en 3D a été installé au sommet de la piste des Gueux, financé par la Commune pour la somme **13 400 €**.

## AU VILLAGE

Un local d'animation pour accueillir la clientèle de la patinoire l'hiver et les manifestations festives en été a été construit. L'éclairage du terrain de boules est passé en LED. Le coût total des travaux s'élève à **106 600 €** dont **35 000 €** subventionnés par la Région.

# ÉCLAIRAGE PUBLIC

## Les nouveautés



Au total, **91 lanternes** d'éclairage public ont été remplacées par des lanternes à LED.

Un abaissement de puissance de 40% entre 23h et 5h du matin permet une consommation de **39 W/h** en moyenne par lanterne.

Des horloges astronomiques ont été installées pour maîtriser le temps d'allumage en fonction des heures de lever et de coucher du soleil.

Au global, la consommation d'électricité est passée de **13475 W/h** à **3415 W/h** soit une économie d'environ **4000 €** par an.

Un faisceau lumineux orienté uniquement vers la zone à éclairer permet de réduire la pollution lumineuse.

L'éclairage, plus blanc, permet un meilleur rendu des couleurs sans perturber la faune nocturne.

Ces travaux s'inscrivent dans une politique de développement durable et ont été subventionnés en partie par le **SDES** (Syndicat Départemental d'Électricité de la Savoie).



## P.L.U

### Plan local d'urbanisme



Le précédent **P.L.U.** approuvé par le Conseil Municipal en 2013 ayant été annulé, il a fallu élaborer un nouveau règlement.

Durant cette période, 4 réunions publiques ont été programmées et le nouveau **P.L.U.** a été arrêté, par décision du Conseil Municipal, le 5 février 2020.

Il a ensuite été transmis pour avis aux personnes publiques concernées (État ; Conseil Départemental ; Chambres de commerce, des métiers, d'agriculture ; Communes limitrophes...).

La prochaine et dernière étape avant l'approbation par le Conseil Municipal est l'enquête publique, permettant à la population de faire des observations au commissaire enquêteur.

Elle est programmée du **14 décembre 2020** au **14 janvier 2021**.

Consultable sur le site : [notredamedebellecombe.fr](http://notredamedebellecombe.fr)